



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements

Question écrite n° 35941

Texte de la question

M Christian Nucci appelle l'attention M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le manque d'établissements pouvant accueillir les handicapés adultes. Il existe actuellement de nombreux établissements qui accueillent les enfants et les adolescents handicapés. Mais, lorsque ceux-ci atteignent l'âge adulte, suivant leur handicap, ils sont renvoyés dans leurs familles ou placés en hospice parmi des vieillards ou leur état ne peut que regresser. De nombreuses maisons pour les enfants ne sont pas remplies alors que les rares établissements existant pour les adultes ont des listes d'attente très longues. Ne pourrait-on pas envisager, à court ou à moyen terme, la possibilité de transformer certains centres pour enfants et adolescents en établissements pouvant accueillir des adultes handicapés. Il lui demande son avis sur cette proposition et les mesures qu'il entend prendre pour faciliter l'accueil des adultes handicapés dans des centres spécialisés.

Données clés

Auteur : [M. Nucci Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35941

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 399